

FINANCES COMMUNALES

- **APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFERENT A L'EXERCICE 2026.**

RAPPORT DE PRESENTATION

Le vote du Budget Primitif (BP) 2026 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2025. L'étape budgétaire suivante est celle du vote du budget supplémentaire 2026. Son objet est la prise en compte des résultats constatés au compte financier unique 2025 (voté par le Conseil municipal le 23 juin 2026) ainsi que des ajustements budgétaires.

Par ailleurs, le BP 2026 a été préparé à l'automne 2025, veille d'élections municipales. Il s'agissait donc d'un budget dit « de reconduction » par rapport à 2025. Des ajustements sont donc nécessaires. En effet, des éléments nouveaux impactant le budget de la ville doivent être intégrés. Il s'agit de besoins liés à des évolutions ou des actions nouvelles à conduire ou bien à des contraintes dont les effets se manifestent en deuxième partie d'année.

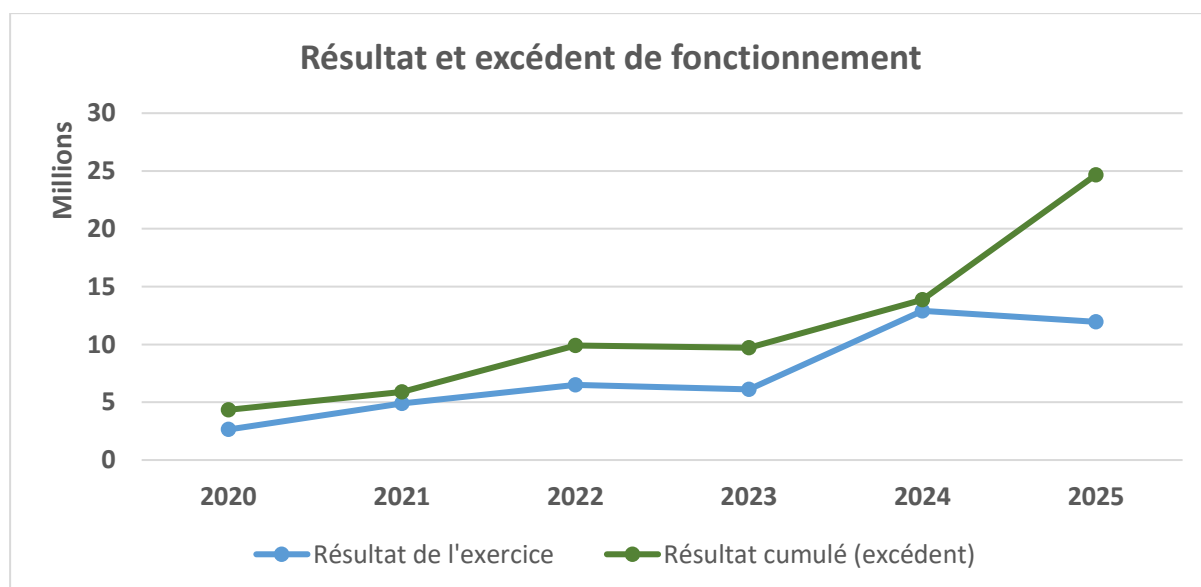
L'intégration des résultats du compte financier unique 2025

Pour rappel, les résultats 2025 sont les suivants :

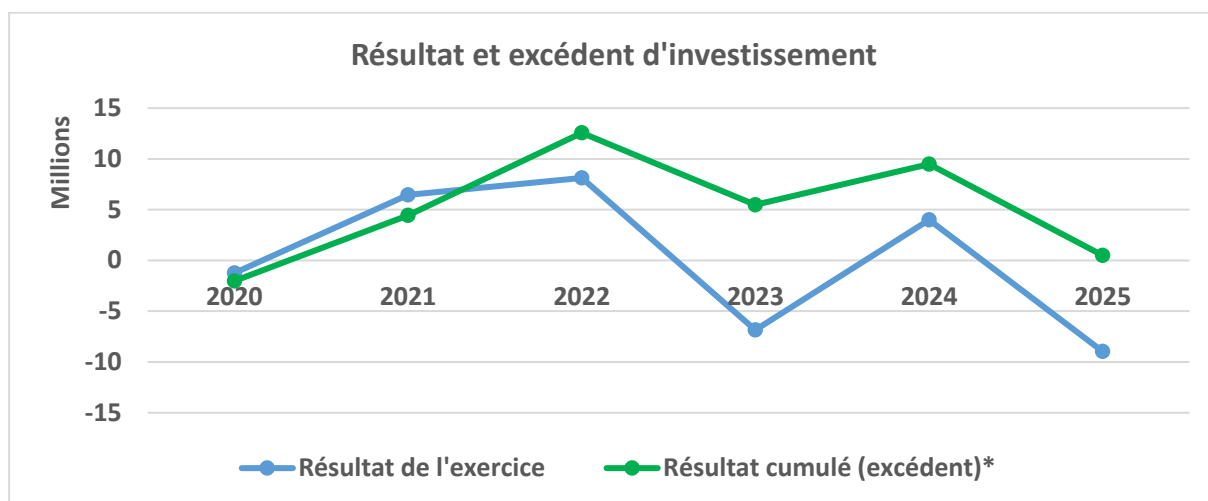
- Résultat de fonctionnement 2025 : 11 962 847,06 € (2024 : 12 906 024,15 €)
- Résultat d'investissement 2025 : - 8 965 576,28 € (2024 : 3 981 158,18 €)

En intégrant les excédents reportés de l'année 2024, les résultats cumulés sont les suivants :

- Résultat de fonctionnement cumulé 2025 : 24 662 145,38 € (2024 : 13 854 652,26 €)
- Résultat d'investissement cumulé 2025 : 503 412,24 € (2024 : 9 468 988,92 €)



pour rappel l'excédent cumulé intègre le résultat de l'année n-1



pour rappel l'excédent cumulé intègre le résultat de l'année n-1

Le résultat cumulé des deux sections (25,1 millions d'euros) doit prioritairement être utilisé pour financer les restes à réaliser de l'année 2025 (reportés en 2026) de la section d'investissement. Comme ces restes à réaliser sont constitués d'un montant supérieur en dépenses qu'en recettes, ils présentent un solde déficitaire (10,2 millions d'euros). Le résultat net à affecter à l'issue de cette opération s'élève ainsi à 14,96 millions d'euros.

Les ajustements budgétaires

Outre l'intégration des résultats du compte financier unique 2025, le budget supplémentaire permet d'apporter des ajustements au budget primitif 2026 en fonctionnement et en investissement.

En section de fonctionnement, les principales modifications proposées en recettes concernent l'ajustement de la fiscalité et des dotations de l'Etat au regard des notifications communiquées récemment. S'agissant des dépenses, les évolutions portent principalement sur les crédits d'activités des services.

➤ Les recettes :

Un ajustement à la hausse des recettes de la fiscalité directe est à prévoir après réception de l'état 1259 par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP). Cet état, reçu chaque année au mois de mars, notifie aux collectivités les recettes fiscales prévisionnelles de l'année. En 2026, les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe sont de 54,4 millions d'euros, soit une augmentation de 3,2 millions d'euros par rapport au montant inscrit au BP 2026 (+6,2%).

On constate une baisse de la dotation globale de fonctionnement et des allocations compensatrices versées par l'Etat par rapport aux prévisions budgétaires de décembre. On peut donc noter que l'évolution dynamique de la ville a un impact direct sur nos recettes avec une diminution des dotations de l'Etat et des fonds de péréquation qui est concomitante à une augmentation des ressources fiscales.

➤ Les dépenses :

Répondant à des besoins évalués par les services, des dépenses nouvelles sont nécessaires en matière de crédits d'activité, notamment pour l'éducation, le cadre de vie, l'aménagement urbain et l'action sociale à travers le CCAS.

En section d'investissement, outre l'intégration des restes à réaliser de l'année 2025, qui correspondent aux engagements comptables en dépenses et recettes d'investissement non soldés au 31 décembre 2025 et reportés en 2026, les principaux ajustements portent sur l'emprunt en recettes ainsi que les dépenses d'équipement.

➤ Les recettes :

Le résultat de 2025 permet d'augmenter les ressources propres de la ville et ainsi de réduire de 11,5 millions d'euros le recours à l'emprunt prévu au BP 2026.

Le virement de la section de fonctionnement représente la principale recette et permet de réduire de manière significative le recours à l'emprunt tout en finançant une grande partie des dépenses.

➤ Les dépenses :

Des ajustements de crédits sont par ailleurs proposés à la hausse, notamment pour les travaux de réfection du groupe scolaire Joliot Curie, pour l'amélioration des espaces publics ainsi que pour des besoins en matériels et en mobilier pour nos équipements.

Comme chaque année, le budget supplémentaire 2026 prend également en compte des régularisations diverses qui n'impactent pas l'équilibre global du budget : transferts entre chapitres ou sections et écritures d'ordre.

1. SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

En fonctionnement

RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	TOTAL BUDGET 2026
002	Résultat reporté		14 964 375,89	14 964 375,89
013	Atténuations de charges	144 500,00		144 500,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 000,00		100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes	10 787 000,00	-225 000,00	10 562 000,00
73	Impôts et taxes	17 670 000,00		17 670 000,00
731	Fiscalité locale	52 717 500,00	3 177 480,11	55 894 980,11
74	Dotations et participations	19 832 500,00	-693 856,00	19 138 644,00
75	Autres produits de gestion courante	498 500,00		498 500,00
77	Produits spécifiques	5 000,00		5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	10 000,00		10 000,00
TOTAL		101 765 000,00	17 223 000,00	118 988 000,00

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	TOTAL BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	21 529 000,00	582 200,00	22 111 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 980 000,00		49 980 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	5 783 000,00	15 162 300,00	20 945 300,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 500 000,00	500 000,00	5 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 363 000,00	553 500,00	18 916 500,00
66	Charges financières	1 300 000,00	300 000,00	1 600 000,00
67	Charges spécifiques	100 000,00	25 000,00	125 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	200 000,00	100 000,00	300 000,00
TOTAL		101 765 000,00	17 223 000,00	118 988 000,00

En investissement

RECETTES					
Chapitre	Libellé	BP 2026	Restes à réaliser 2025	BS 2026 (hors restes à réaliser)	TOTAL BUDGET 2026
001	Résultat d'investissement n-1 reporté			503 412,64	503 412,64
021	Virement de la section de fonctionnement	5 783 000,00		15 162 300,00	20 945 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00		-496 800,00	703 200,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 500 000,00		500 000,00	5 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00		700 000,00	1 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 650 000,00		9 697 769,49	11 347 769,49
13	Subventions d'investissement	9 246 000,00	2 211 753,42	766 564,45	12 224 317,87
16	Emprunts et dettes assimilées	12 220 000,00		-11 514 000,00	706 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00			50 000,00
TOTAL		35 149 000,00	2 211 753,42	15 319 246,58	52 680 000,00

(1)

(2)

17 531 000,00

(1) + (2)

DEPENSES					
Chapitre	Libellé	BP 2026	Restes à réaliser 2025	BS 2026 (hors restes à réaliser)	TOTAL BUDGET 2026
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 000,00			100 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00		700 000,00	1 200 000,00
13	Subventions d'investissement		2 258 052,72	649 864,45	2 907 917,17
16	Emprunts et dettes assimilées	5 800 000,00			5 800 000,00
20	Immobilisations incorporelles	429 000,00	159 601,79	47 100,00	635 701,79
204	Subventions d'équipement versées	1 620 000,00	15 000,00	-35 000,00	1 600 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 163 000,00	4 503 062,75	2 244 500,00	14 910 562,75
23	Immobilisations en cours	18 487 000,00	5 477 218,29	1 511 600,00	25 475 818,29
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00			50 000,00
TOTAL		35 149 000,00	12 412 935,55	5 118 064,45	52 680 000,00

(1)

(2)

17 531 000,00

(1) + (2)

Les propositions budgétaires sont présentées de façon détaillée ci-après, en fonctionnement puis en investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : + 17 223 000,00 €

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

+ 17 223 000,00 €

2.1 L'incorporation du résultat de fonctionnement 2025

+ 14 964 375,89 €

(Chapitre 002 ; article 002)

Conformément à la délibération affectant le résultat de l'exercice 2025, il y a lieu d'incorporer au budget supplémentaire 2026 la somme de 14 964 375,89 €.

2.2 Chapitre 70 – Produits des services

- 225 000,00 €

Il s'agit essentiellement de réajustements budgétaires de recettes surévaluées lors du BP 2026 et d'une recette supplémentaire :

- Facturation des repas à Malakoff (entente intercommunale) - 200 000 €
- Location des gymnases par les collèges - 35 000,00 €
- Recettes supplémentaires pour le CMS +10 000 €

2.3 Chapitre 731 – Fiscalité locale

+ 3 177 480,11€

L'état fiscal 1259 COM transmis en mars dernier par la Direction Départementale des Finances Publiques fait apparaître un produit total prévisionnel de 54 377 640 €, soit une évolution de + 6,21 % (+ 3 177 640 €) par rapport à la prévision initiale du budget primitif 2026 (51 200 000 €).

Type d'impôt	Taux	Produit définitif 2025	Produit prévisionnel BP 2026	Produit prévisionnel notifié 2026	Variation prévisionnel notifié /BP 26		Variation 2026/2025	
					Montant	%	Montant	%
Taxe sur le foncier bâti	33,47%	31 607 556	32 500 000	34 715 419	2 215 419	6,82%	3 107 863	9,83%
Taxe sur le foncier non bâti	31,39%	162 750	200 000	161 407	- 38 593	-19,30%	- 1 343	-0,83%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,15%	371 176	600 000	290 070	- 309 930	-51,66%	- 81 106	-21,85%
Coefficient correcteur *		17 644 514	17 900 000	19 210 584	1 310 584	7,32%	1 566 070	8,88%
Total		49 785 996	51 200 000	54 377 480	3 177 480	6,21%	4 591 484	9,22%

**compensation pour perte de la taxe d'habitation*

La commune ne disposait pas d'informations suffisantes concernant les recettes fiscales au moment de la préparation du budget 2026. Cette année, en plus de l'actualisation des bases fixées par l'Etat à 0,9%, on note aussi une très forte hausse des bases physiques d'environ 9%.

Ainsi, cette importante augmentation est principalement due à la fin de l'exonération de taxe foncière pour un grand nombre de logements cédés par la société ICADE à des bailleurs sociaux il y a 15 ans. En acquérant ces logements, les bailleurs ont bénéficié pendant 15 ans d'une exonération de taxe foncière. Cette exonération prend fin en 2026.

De plus, de nouvelles constructions de logements ont été livrées en 2025 comme l'immeuble « G3 » sur la place Lucie Aubrac.

En outre, la ville continue de recevoir une compensation de l'Etat au titre de l'ancienne taxe d'habitation. Cette compensation est impactée par la dynamique de nos bases de foncier bâti liée au développement de la commune.

Ces différents éléments créent donc aussi une dynamique importante de nos recettes fiscales en 2026, même si à ce stade, il s'agit d'une évaluation des bases et non des montants définitifs.

2.4 Chapitre 74 – Dotations et participations

- 693 856 €

➤ La dotation globale de fonctionnement

- 269 256 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de différentes dotations dont la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine (DSU).

La répartition définitive des dotations et attributions versées à la commune au titre des fonds de péréquation pour l'exercice 2026, consultable sur le site de la DGCL, indique un montant définitif annuel de :

	REALISE 2025	BP 2026	NOTIFIE 2026	ECART NOTIFIE 2026 / BP 2026	SOIT EN %
Dotation forfaitaire	5 044 715,00 €	4 930 000 €	4 499 246,00 €	-430 754 €	-8,74%
DSU	6 884 808 €	7 000 000 €	7 161 498,00 €	161 498 €	2,31%
TOTAL	11 929 523,00 €	11 930 000,00 €	11 660 744,00 €	-269 256,00 €	-2,26%

La diminution importante de la dotation forfaitaire est liée à un changement de répartition au niveau national de l'enveloppe globale de la DGF en 2026. Ainsi, une part de la dotation forfaitaire a été affectée sur les dotations de péréquation pour les communes urbaines ou rurales à travers la Dotation du Solidarité Urbaine (DSU) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Pour Bagneux, la hausse de la DSU est loin de compenser la perte de dotation forfaitaire. Cette augmentation traduit aussi une hausse de la richesse moyenne par habitant de la commune.

Par ailleurs, bien que la DGF prenne en considération l'évolution de la population, elle ne tient pas compte de l'évolution des prix à la consommation dans son calcul d'attribution. Cela pénalise sérieusement les collectivités, notamment dans le contexte d'inflation élevée ces dernières années.

➤ Les compensations des mesures fiscales

- 292 000,00 €

Ces compensations correspondent :

- A un remboursement partiel de l'Etat aux collectivités territoriales pour des réductions d'impôts accordées de sa part (abattement fiscal pour les bailleurs sociaux, exonération pour les personnes de condition modeste, abattement pour les propriétaires de logements neufs...).

La baisse de cette recette (-200 000 euros) est la conséquence d'une mesure de la loi de finances 2026 qui diminue les compensations versées par l'Etat pour les exonérations qu'il accorde auprès des entreprises ayant des locaux industriels.

	BP 2026	Etat fiscal 1259 pour 2026	Soit un écart de	Soit en %
Compensations taxes foncières	1 801 400,00 €	1 599 865,00 €	-201 535 €	-11,19%

- Au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui a été supprimé par l'Etat et génère une perte de recettes de 92 000 euros pour la Ville.

➤ **Les participations et subventions** **- 132 600,00 €**

Des ajustements budgétaires doivent être opérés à la baisse concernant certaines subventions et participations avec notamment :

- Suspension par l'Etat de la subvention « colos apprenantes » -
75 000,00 €
- Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en fonctionnement - 42 500,00 €
- Subvention de la Métropole du Grand Paris Animations commerciales « Centre-Ville Vivant » décalées au printemps 2027 - 21 300,00 €
- Subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le financement de l'étude "transition inox" +8 000,00 €

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **+ 17 223 000,00 €**

3.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) **+ 582 200,00 €**

Ce chapitre comprend les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement des services municipaux. Les évolutions de crédits sont décrites ci-dessous :

- **Aménagement urbain** **+ 71 300,00 €**
Crédits supplémentaires destinés à des loyers supplémentaires ainsi qu'au paiement de la taxe foncière pour les locaux de la ville.
- **Bâtiments** **+ 70 000,00 €**
Rattrapage de la consommation de gaz des années antérieures pour l'école Maurice Thorez
- **Espaces publics et environnement** **+ 97 000,00 €**

- Trinité sur Mer : entretien des espaces verts et boisés : + 40 000,00 €
- Maintenance éclairage des bâtiments : + 12 000,00 €
- Entretien de 2 nouveaux sites d'éco pâturage : + 45 000,00 €
- **Education** + **235 000,00 €**
 - Frais de scolarité (transfert du chapitre 65): +165 000,00 €
 - Classes de découvertes supplémentaires depuis 2025 : + 40 000,00 €
 - Frais de scolarité versés aux communes voisines : + 30 000,00 €
- **Culture** + **11 300,00 €**
Augmentation des prix du marché son et lumières
- **Communication** + **10 600,00 €**
Crédits supplémentaires pour offrir aux balnéolais une 5^{ème} semaine de l'événement estival « Copaca'Bagneux »..
- **Citoyenneté** + **22 000,00 €**
 - Animations estivales sur la place Lucie Aubrac + 20 000,00 €
 - Création d'un fonds de participation des habitants pour le QPV Nord financé par l'Etat : + 2 000,00 €
- **Prévention** + **30 000,00 €**
- Aide d'un bureau d'études pour accompagner l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2027/2032.
- **CMS** + **35 000,00 €**
Accompagnement à l'élaboration du projet de santé municipal suite à la rénovation et l'extension du CMS.

3.2 Autres charges de gestion courante (chapitre 65) + **553 500,00 €**

Quatre services sont principalement concernés :

- **Finances :** **500 000,00 €**
Hausse du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) reversé à VSGP du fait de la dynamique de nos bases fiscales.
- **Aménagement urbain :** frais de contentieux **1 500,00 €**
- **CCAS :** **197 000,00 €**
Subvention communale complémentaire nécessaire pour financer le coût du portage des repas à domicile, la masse salariale, le remboursement des fluides à la ville, ainsi que la hausse des paniers solidaires.
- **Education :** **- 165 000,00 €**
Transfert de crédits sur le chapitre budgétaire 011 pour les frais de scolarité de l'établissement St Gabriel.
- **Citoyenneté** + **20 000,00 €**
 - Subvention complémentaire à l'association du Clos des Sources pour la gestion de la Maison des matrimoines et des patrimoines + 20 000,00 €

3.3 Charges financières (chapitre 66)

+ 300 000,00 €

Ce chapitre est destiné aux paiements des intérêts d'emprunts. Au vu du contexte géopolitique actuel et de son impact sur l'inflation et sur la politique monétaire européenne, un ajustement est nécessaire afin de provisionner en cas de hausse des taux d'intérêts.

3.4 Charges spécifiques (chapitre 67)

+ 25 000,00 €

Il y a lieu de procéder à un remboursement à l'Agence Régionale de Santé (ARS) suite à un trop versé de subventions de l'organisme en 2023 et 2024 pour la campagne de vaccination contre le papillomavirus.

3.5 Dotations provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

+ 100 000,00 €

Dotations aux provisions pour contentieux.

La Ville admet plusieurs contentieux en cours cette année, d'où la nécessité de provisionner à hauteur des montants réclamés.

Il s'agit d'une mesure réglementaire d'obligation de provisionnement pour faire face au risque contentieux. Les provisions sont ensuite utilisées pour régler les dommages-intérêts dus en cas de condamnation, ou supprimés lorsque la commune gagne ses contentieux.

3.6 Les opérations d'ordre (chapitres 023 et 042)

+ 15 662 300,00 €

Les opérations d'ordre, dites de prélèvement, constituent l'autofinancement de la section d'investissement. Elles comprennent :

- Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) 15 162 300,00 €
- Les dotations aux provisions et aux amortissements (Chapitre 042) 500 000,00 €

L'abondement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement résulte des opérations d'affectation du résultat du compte financier unique 2025.

Pour ce budget supplémentaire, le financement de la section d'investissement est augmenté globalement de + 15 662 300 euros, ce qui le porte pour l'exercice 2026 à 25 945 300 euros, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Objet	BP 2026	Propositions BS 2026	BUDGET 2026
Chapitre 023	Prélèvement complémentaire	5 783 000,00	15 162 300,00	20 945 300,00
Chapitre 042	Dotations aux provisions et aux amortissements	4 500 000,00	500 000,00	5 000 000,00
TOTAL		10 283 000,00	15 662 300,00	25 945 300,00

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT : + 17 531 000,00 €

Outre l'incorporation du résultat 2025 et des restes à réaliser 2025, des ajustements sont apportés au BP 2026 en section d'investissement.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT + 17 531 000,00 €

4.1 L'incorporation des résultats et restes à réaliser 2025 + 12 412 935,55 €

- Restes à réaliser 2025 + 2 211 753,42 €
- Résultat d'investissement reporté 2025 + 503 412,64 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 2025 + 9 697 769,49 €

4.2 Les opérations d'ordre entre section (Chapitre 021 et 040) + 15 662 300,00 €

Il s'agit de la contrepartie du virement de la section de fonctionnement du chapitre 023 pour 15 162 300 € ainsi que de la contrepartie budgétaire du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour les amortissements pour 500 000 €.

4.3 Les cessions d'immobilisations (Chapitre 024) - 496 800,00 €

Les produits des cessions sont à modifier comme suit :

- Cession du centre de vacances Mieussy : - 1 200 000,00 €
Une nouvelle modalité de vente a été mise en œuvre début 2026. Elle n'a pas porté ses fruits. Le bien est donc remis en vente par mandat classique. La recette sera donc réinscrite si la cession se fait avant la fin de l'année.
- Cession de parcelles dans la partie nord de la ville : + 703 200,00 €

4.4 Les opérations patrimoniales (Chapitre 041) + 700 000,00 €

Il s'agit d'opérations comptables visant à intégrer des frais d'étude d'investissement à des immobilisations corporelles. Cette intégration est effectuée une fois que les études

sont terminées et que les travaux démarrent. L'objectif est d'intégrer les frais d'études aux dépenses de travaux afin de les valoriser dans le patrimoine de la ville. Une somme équivalente est inscrite en dépenses d'investissement.

4.5 Chapitre 13 - Les subventions d'équipements **+ 766 564,45 €**

Les principales subventions concernées sont les suivantes :

- Projet Urbain Partenarial des Mathurins
Ajustement des participations du propriétaire sud (BNP PI) à reverser à Vallée Sud Grand Paris pour les travaux de la phase 2 + 649 864,45 €
- Subvention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'équipement polyvalent + 106 000,00 €
- Autres subventions + 10 700,00 €

4.6 Chapitre 16 - Le recours à l'emprunt **- 11 514 000,00 €**

Ce chapitre est composée de 2 lignes pour un total de : 12 220 000,00 €

- Recours à l'emprunt (nature 1641) pour : 12 212 500,00 €
- Contrat location-accession (nature 1676) pour : 7 500,00 €

Il est proposé de réduire de 11 514 000 € le recours à l'emprunt voté au budget primitif 2026, ce qui permettra de le porter à 698 500 € au lieu des 12 212 500 € initialement inscrits.

5. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **+ 17 531 000,00 €**

5.1 L'incorporation des restes à réaliser **+ 12 412 935,55 €**

Il s'agit des dépenses d'investissement non réalisées en 2025 et reportées sur 2026.

5.2 Les ajustements 2026 **+ 5 118 064,45 €**

5.2.1 Les opérations patrimoniales (chapitre 041) **+ 700 000,00 €**

Il s'agit d'opérations comptables visant à intégrer des frais d'étude d'investissement à des immobilisations corporelles. Cette intégration est effectuée une fois que les études sont terminées et que les travaux démarrent. L'objectif est d'intégrer les frais d'études aux dépenses de travaux afin de les valoriser dans le patrimoine de la ville. Une somme équivalente est inscrite en recettes d'investissement.

2 sites sont concernés : le Centre Municipal de Santé et l'école élémentaire Joliot Curie.

5.2.2 Les subventions d'investissement (Chapitre 13) **+ 649 864,45 €**

Dans le cadre de la réalisation de la phase 2 du PUP des Mathurins, une partie de la participation des propriétaires perçue par la Ville pour des travaux

relevant de la compétence de l'Etablissement Public Territorial va être reversée à VSGP en 2025.

5.2.3 Immobilisations incorporelles (Chapitre 20) + 47 100,00 €

Cette dépense concerne l'achat de licence pour une application nécessaire à la cyber sécurité (surveillance du réseau opérée par la société AISI).

5.2.4 Subventions d'équipement versées (chapitre 204) - 35 000,00 €

Cette dépense concernait l'aide à la rénovation de vitrines prévue sur l'année 2026 dans le budget de la direction de l'aménagement urbain. Cette initiative est décalée à 2027.

5.2.5 Immobilisations corporelles (Chapitre 21) + 2 244 500,00 €

Il s'agit des ajustements de crédits des services suivants :

➤ **Administration générale :** + 16 700,00 €

Des dépenses de mobilier afin d'installer des vestiaires dans 2 écoles et dans la cuisine centrale.

➤ **Informatique :** + 354 600,00 €

Des crédits supplémentaires nécessaires afin de financer la remise en place du télétravail suite à l'attaque informatique dont la ville a été victime en novembre 2025 et le renforcement de la cyber sécurité.

➤ **Bâtiments :** + 260 000,00 €

Remplacement des ascenseurs de la salle des fêtes et acquisition de matériel pour la régie.

➤ **Espaces publics et environnement :** + 1 307 400,00 €

Il s'agit de travaux sur l'espace public ainsi que du transfert de crédits du chapitre 23 pour des travaux de réseaux.

➤ **Petite enfance :** + 17 000,00 €

Dans le cadre de la loi EGALIM, il y a lieu de remplacer l'ensemble de la vaisselle des crèches par de l'inox.

➤ **Restauration :** + 30 000,00 €

Crédits supplémentaires pour l'acquisition d'un lave-vaisselle tunnel.

➤ **Sports :** + 79 000,00 €

Des crédits supplémentaires sont nécessaires afin de financer le regarnissage du parc des sports (35 000 €), la réfection de la fosse de gymnastique au gymnase Guimier (22 000 €) et du matériel de cuisine pour le centre de vacances de la Trinité sur Mer (22 000 €).

➤ **Communication :** + 68 300,00 €

Du matériel pour le secteur événementiel : 1 gerbeur pour 7 500 € et 1 buvette remorque pour 35 000 €.

➤ **Citoyenneté :** + 42 100,00 €

Achat de mobiliers pour diverses salles communales ainsi que pour le Centre Social et Culturel Gueffier.

➤ **Centre Municipal de Santé :** **+ 69 400,00 €**

Suite à un changement de la planification des travaux de l'extension du CMS, le service dentaire se trouve impacté et est obligé de trouver une solution pour assurer la continuité des soins. La solution réside dans l'achat d'une unité de soins dentaires mobile pour 60 000 €. Aussi, il y a lieu de remplacer le GAMASONIC (équipement dentaire) pour 9 400 €.

5.2.6 Immobilisations en cours (Chapitre 23) **+ 1 511 600,00 €**

Les immobilisations en cours portent sur des travaux qui peuvent durer sur plusieurs années. Les ajustements portent sur les éléments suivants :

➤ **Bâtiments :**

- Une hausse globale des travaux du groupe scolaire Joliot Curie nécessite **1,5 millions d'euros** de crédits supplémentaires (isolations supplémentaires, extension du réseau informatique, rénovation intérieur et travaux dans les locaux récupérés de l'ancien collège).
- Les locaux du nouveau multi accueil nord nécessitent des travaux d'aménagement à hauteur de **200 000 d'euros**.
- Le montant des avances aux entreprises prévu au BP 2026 est insuffisant. Il y a lieu de rajouter **700 000 d'euros**.

➤ **Espaces publics et environnement :**

Un changement de chapitre est nécessaire pour l'enfouissement des réseaux. Les crédits votés au BP 2026 au chapitre 23 doivent être redirigés vers le chapitre 21 (- 888 400 millions d'euros).

Au vu des propositions d'inscriptions budgétaires présentées dans ce rapport, le projet de budget supplémentaire 2026 s'équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Ajustements 2026	17 223 000,00 €	Ajustements 2026	2 258 624,11 €
			Résultat de fonctionnement 2025 reporté	14 964 375,89 €
	Sous-total	17 223 000,00 €	Sous-total	17 223 000,00 €
INVESTISSEMENT	Ajustements 2026	5 118 064,45 €	Ajustements 2026	5 118 064,45 €
	Restes à réaliser 2025	12 412 935,55 €	Restes à réaliser 2025	2 211 753,42 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé 2025	9 697 769,49 €
			Résultat d'investissement 2025 reporté	503 412,64 €
	Sous-total	17 531 000,00 €	Sous-total	17 531 000,00 €
TOTAL		34 754 000,00 €	TOTAL	34 754 000,00 €

En conclusion, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le budget supplémentaire du budget principal de la commune pour l'année 2026.